



**L'immigration et l'accès aux droits des personnes migrantes
dans la région de Souss Massa**

Revue de Littérature

Recherche-action DEPOMI, volet « RPT »

Najat Touali

Mars 2022

TABLE DES MATIERES

I- Aspects de l'immigration et profils des immigrés dans la région Souss Massa

- ✓ Les Européens
- ✓ Les Subsahariens
- ✓ Les Maghrébins et la communauté du Moyen-Orient
- ✓ Les Etudiants

II- Droits économiques et sociaux des immigrés dans la RSM

- ✓ Accès aux droits
- Droit à l'éducation des enfants en situation d'immigration
- Accès à la santé
- Droit au logement
- Droit au travail
- ✓ Contraintes rencontrées

III- Initiatives d'acteurs publiques et de la société civile pour l'intégration des immigrés

- ✓ Actions régionales publiques
- ✓ Initiatives de la société civile

Introduction

Depuis les années 1990, le Maroc est devenu un pays de confluences migratoires abritant environ 84 000 immigrés en 2014 sur une population de 37 millions d'habitants, dont 40 % venant des pays Européens, 26,8 % d'Afrique subsaharienne, 13,3 % du Maghreb et 12,6 % du Moyen-Orient. De 2014 à 2015, puis de 2016 à 2018, deux régularisations administratives ont été mises en œuvre, permettant à près de 50 000 personnes d'obtenir un titre de séjour allant d'une à plusieurs années (Bava & Boissevain 2020). Ainsi, le nombre d'immigrés aura certainement augmenté dans toutes les régions du pays. En effet, la région de Souss-Massa qui comptait, selon le recensement de la population 4882 étrangers en 2014 semble avoir connu, récemment, une forte installation des subsahariens, en raison de leur délocalisation forcée depuis le Nord du pays vers les villes du Sud (El Arabi, 2020).

Au début, la présence des étrangers dans la région était marquée par la présence des Européens qui est ancienne, remontant à l'époque du protectorat jusqu'à nos jours (Charef, 2019). A cette époque, les allochtones jouissaient de droits plus larges que les nationaux. Ensuite, depuis les premiers coups d'Etat en Afrique (vers les années soixante) et avec l'instabilité qui s'en est suivie, des immigrés originaires de l'Afrique subsaharienne ont, également, trouvé un abri dans la région. Aujourd'hui, le nombre des étrangers est probablement supérieur à ce qui a été estimé lors du dernier recensement de la population réalisé en 2014.

L'immigration devenue, ainsi, une composante de la région de Souss Massa (RSM) a impliqué l'engagement de cette dernière dans un ensemble de politiques et initiatives en relation avec la migration, en l'occurrence son inscription dans la stratégie nationale de territorialisation des politiques migratoires à l'instar de toutes les autres régions du Royaume. Ceci a pour dessein d'avoir une grande maîtrise et une bonne gouvernance du phénomène migratoire tout en respectant les particularités de la région. Par conséquent, la RSM est tenue d'inclure, en amont, dans son Plan de Développement Régional la question migratoire afin d'assurer la protection et de faciliter l'intégration des migrants au sein de la société soussi. Mais avant, il faut savoir (I) qui sont ces immigrés présents dans la région ? (II) Ont-ils accès à leurs droits ? (III) Et quelles sont les actions entreprises pour leur intégration ?

Nonobstant la rareté des études en matière d'immigration dans la région Souss Massa, cette revue de littérature, qui a traité les immigrés quelle que soit leur situation administrative,

essaiera de répondre aux trois questions citées, ci-dessus, car il serait important d'avoir une base de données relative aux caractéristiques socio-démographiques des différentes catégories d'immigrés présents sur le territoire de la région ; de veiller au respect de leurs droits fondamentaux et d'accentuer les actions et les activités en faveur de cette population afin de garantir son intégration sociale et économique.

I- Aspects de l'immigration et profils des immigrés dans la région Souss Massa

La proportion d'étrangers dans la région Souss Massa est estimée à 5,8% de l'ensemble des étrangers installés au Maroc selon les données du Haut Commissariat au Plan, incarnant la 6^{ème} place à l'échelle nationale. La préfecture de Police d'Agadir, au service « séjour et visa », compte 6953 étrangers en 2015, pour atteindre 7380 personnes en 2019 (Charef, 2019). Nous remarquons bien une progression de l'effectif des étrangers depuis 1994, 2004 et 2014 comme illustrée par ce tableau.

Tableau 1 : Evolution de l'effectif des étrangers depuis 1994 à 2014 dans la RSM

Année	1994	2004	2014
Effectif	2.172	2.715	4882
Pourcentage	4,3	5,3	5,8

Source : Recensements de la Population et de l'Habitat réalisés durant les trois dernières décennies.

Ces chiffres, bien qu'officiels, sont difficilement vérifiables énonçant des effectifs différents des étrangers dans la région SM. En effet, dans un document publié en 2015 sur le site officiel de Haut Commissariat au Plan, nous observons, cette fois-ci, que le nombre des étrangers est de 5498. Cela correspond à 916 nouveaux arrivants dans la région en l'espace d'une année alors que la préfecture de Police d'Agadir et le Ministère de l'intérieur (à travers la monographie de la région) ont présenté d'autres chiffres (ci-dessus) pour 2015. Il y a bien un contraste entre les données de l'HCP et la préfecture de Police. Néanmoins, ce qui est certain est que le nombre d'étrangers est en constante augmentation.

Les immigrés de Souss Massa représentent une centaine de nationalités (avec un seul apatride) provenant de tous les continents mais la présence des Européens et des Subsahariens est la plus marquante. Les étudiants ont le statut d'étrangers pour la période de leur études qui peut aller jusqu'à quatre ans et plus. Pourtant, il y a ceux qui trouvent du travail et restent dans le pays et ceux qui rentrent chez eux à la fin du cursus. Certes, les Maghrébins et la

communauté du Moyen-Orient sont aussi bien présents selon les données nationales du Haut Commissariat au Plan quoique cette catégorie n'ait pas fait l'objet d'étude spécifique dans la région. Le tableau, ci-après, présente les principaux groupes d'immigrés de la RSM.

Les Européens	Les Subsahariens	les Maghrébins et la communauté du Moyen-Orient	Les étudiants
---------------	------------------	---	---------------

✓ *Les Européens*

La forte concentration des immigrés européens dans la RSM est due aux liens historiques et économiques étroits avec le Maroc mais aussi à la proximité géographique. Les Français incarnent la nationalité la plus présente, suivis des immigrés espagnols, allemands et italiens. La population européenne est pour sa majorité installée dans le Grand Agadir notamment dans le cercle d'Agadir Atlantique choisissant de vivre dans des quartiers résidentiels comme à cité Founty, centre-ville, Charaf et Taddart (Charef, 2019). Cependant, il y en a ceux qui préfèrent s'établir au bord de la mer à Aourir, Tamghart et Taghazout au nord de la région.

D'après l'enquête réalisée entre août 2018 et juin 2019 par l'Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés et l'Association des Chercheurs en Migration et Développement, dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Régional du Souss Massa et l'Université Ibn Zohr, la population européenne est marquée par la prédominance des seniors avec une moyenne d'âge de 55 ans. Le constat de vieillissement de la population européenne (en l'occurrence les Français) se confirme, aussi, à travers l'enquête de Pinel en 2021. Les entretiens faits par l'ORMES et l'ACMD révèlent que la plupart des interviewés sont mariés ayant au moins un enfant et disposant d'un niveau d'études élevé avec au minimum un baccalauréat plus trois. Les femmes représentent 56% des personnes interrogées.

Atouts climatiques, crise économique, quête de bien-être et avantages fiscaux sont souvent présentés comme des éléments attrayants pour ces seniors. En effet, il est précisé que les motivations de s'installer dans la région sont nombreuses. D'abord, celles liées à la nature de la région : la qualité de vie (*lifestyle*), les produits frais et de terroir ainsi qu'un coût de la vie plus bas qu'en Europe. Ensuite, celles relatives à la population : la gentillesse des gens, la bonne entente avec les autochtones et le sentiment de sécurité dans les espaces publics et même dans des quartiers dits populaires comme le quartier Salam, Dakhla ou Elhouda. Enfin, les opportunités économiques et professionnelles qu'abrite la région. Dans ce sens, l'enquête précitée dévoile que de nombreux ressortissants belges sont des gérants de sociétés. Ainsi, se

convertir d'un retraité à la recherche du calme en un entrepreneur dans la RSM n'est que question de temps nécessaire pour faire mûrir et réaliser l'idée de projet.

Toutefois, la présence européenne a diverses formes et de nouvelles tendances. Certes, l'enquête de Pinel réalisée de 2017 à 2020 dans la région concentrée autour d'Agadir et Tiznit, a mis l'accent sur les mobilités résidentielles à la retraite (notamment celles des Français). Ces personnes enquêtées déclarent vivre dans la région Souss-Massa, en birésidence, à l'année ou quelques mois par an tout en gardant les liens avec la famille dans le pays d'origine. L'autre forme visible de mobilités est celle des hivernants européens qui constituent une catégorie d'étrangers au Maroc assez mal identifiée. Nonobstant, une étude menée dans la région d'Agadir en mars 2014 a permis de replacer ce groupe dans la continuité des différents statuts d'Européens présents dans la région. Plus vraiment un touriste, mais pas encore un résident, les hivernants s'installent dans une dynamique d'aller-retour répétée durant plusieurs années, entre le Maroc et le pays d'origine (Le Bigot, 2015). Cette nouvelle tendance d'immigration des hivernants (camping-caristes ou ayant une résidence secondaire) dans la région implique une présence de façon durable bien qu'intermittente.

✓ *Les Subsahariens*

La plupart des immigrés subsahariens de la RSM sont considérés comme des étrangers de passage ayant ce statut par la force des circonstances suite à leur déportation vers Agadir et Tiznit depuis le Nord du pays (El Arabi, 2020). En effet, la région n'a connu leur massive présence que récemment, contrairement aux régions nord du pays, plus proches de l'Espagne. Ils sont établis essentiellement dans les provinces d'Inezgane Ait-Melloul et Chtouka Ait Baha (notamment à Ait Amira), zones caractérisées par l'habitat "précaire", en raison du coût de la vie plus faible qu'à Agadir et parce qu'ils y exercent facilement la vente ambulante des produits africains comme les tissus et les bijoux, notamment à Inezgane (Charef, 2019). Cependant, il existe quelques uns à "Souk Elhad" actifs dans le commerce informel.

Il s'agit d'une immigration dite "irrégulière", du fait que la région se trouve sur l'un des axes importants des routes migratoires et d'autant plus que les premières vagues d'immigrés vers les Iles Canaries trouvaient refuge dans les régions au Sud du pays. D'autres sont déplacés, récemment, des villes du Nord vers la RSM suite à une politique de dispersion engagée par l'Etat, marquée par une relocalisation forcée des migrants subsahariens vers des villes moyennes situées plus au Sud comme Tiznit (El Arabi, 2020). Concrètement, l'existence à Agadir et Inezgane des migrants déplacés à partir de Tanger et Nador est due au

démantèlement des camps à Gourougou et à Bel Yonnech et aux expulsions d'après l'évacuation des appartements squattés au quartier Boukhalef à Tanger (Ben Attou et Ellahbya, 2019).

Les données utilisées pour ressortir le profil des migrants subsahariens de la RSM proviennent de deux enquêtes récentes réalisées en 2019 et 2020 dans le cadre, respectivement, du partenariat entre Charef et le conseil régional SM et de la thèse de doctorat d'Ellahbya. Il en découle que, contrairement aux Européens, les étrangers subsahariens sont très majoritairement des hommes, généralement jeunes en âge d'activité et en quête d'emploi et de vie décente, la moyenne d'âge étant de 28 ans. Le célibat est le statut prédominant offrant plus de liberté pour achever le projet migratoire. Le degré d'instruction est moyen à supérieur avec un taux de 52% d'immigrés ayant un niveau de collège/lycée (Charef, 2019). Les nationalités présentes sont, particulièrement, constituées par les Camerounais (37,5%), suivis des Ivoiriens (17%), des Guinéens Conakry (15%) et des Nigériens (12,5%), la proportion des Sénégalais, des Maliens et des Centrafricains est en moyenne de 6%. Ces nationalités reflètent les immigrés les moins régularisées en 2014 qui se sont délocalisées à Agadir après l'opération de régularisation (Ellahbya, 2020).

Cependant, dans une autre étude faite en 2019 à l'occasion de la thèse de doctorat de Jamour (2021), il s'avère que les Camerounais sont classés au deuxième rang après les Nigériens. Apparemment, les nationalités présentes diffèrent d'une année à une autre et selon l'échantillon ciblé. Cette étude révèle aussi que, parmi les immigrés subsahariens, seuls les Camerounais, les Nigériens et les Guinéens Bissau sont dotés d'une formation professionnelle dans leurs pays d'origine notamment dans la mécanique et dans le domaine agricole. Ces professions sont les plus demandées spécialement pour les métiers liés à l'agriculture, vu la vocation agricole de la région. En effet, il s'est avéré que, depuis la fin de 2017, le douar Agouram, situé dans la commune d'Ait Amira, est un lieu de résidence où vivent plusieurs immigrés travaillant dans le domaine agricole au sein des fermes d'Ait Amira. Les premiers groupes d'arrivants réussissent à trouver du travail pour les nouveaux venus grâce aux relations tissées avec les patrons des fermes. Ainsi, ils jouent le rôle d'intermédiaires pour l'accès à l'emploi et pour la location des maisons au profit de leurs confrères au sein du douar précité où se trouvent des quartiers dédiés spécialement aux subsahariens. Ce douar a connu la création de la première association d'immigrés subsahariens (association des Africains) qui veillent au respect de leurs droits. Il est à noter qu'en 2015 la présence de ces immigrés a été

forte dans la commune de Sidi Bibi (Sénégalais 63% et Camerounais 13%) alors qu'aujourd'hui c'est au douar Agouram où ils se condensent, en particulier les Ivoiriens et les Guinéens Conakry (Alayoud, 2021).

Quant aux femmes immigrées subsahariennes, certaines d'entre elles entament leur migration seules, mais donnent naissance à leurs enfants suite à un viol, une exploitation sexuelle ou une vie en concubinage. Dans une autre étude récente faite dans la région, focalisée sur les migrantes Sénégalaises et Congolaises, il est précisé que les femmes Sénégalaises sont plus présentes à Agadir et Inezgane que les Congolaises. En effet, Caritas-Agadir déclare l'absence des Congolaises ce qui est presque affirmé par les statistiques faites à l'occasion de la campagne de régularisation qui compte seulement deux à Agadir et deux autres à Inezgane (Benbih, 2019). Ces femmes migrantes exercent le commerce informel, travaillent dans des centres de beauté et de coiffure, des centres d'appel, pratiquent la mendicité ou même la prostitution. Celles du douar Agouram, dans la commune d'Ait Amira, ayant plus de chance d'emploi que les hommes, travaillent dans les fermes agricoles et aident financièrement leurs familles dans le pays d'origine. Les femmes immigrées de ce douar sont bien intégrées grâce aux efforts de l'association citée ci-dessus (organisation d'un tournoi de football en 2021 au profit des filles immigrées) (Alayoud, 2021).

✓ *Les Maghrébins et la communauté du Moyen-Orient*

Selon le recensement de 2014, un effectif de 11 142 immigrés proviennent des pays du Grand Maghreb dont 5710 sont des Algériens, 2013 des Libyens, 1859 Tunisiens ; alors que 10 573 personnes sont originaires des pays du Moyen-Orient avec 5225 issus de la Syrie et 914 de l'Iraq. Cependant, selon les Nations Unies, les Algériens résidant au Maroc en 2019 sont au nombre 14 164 personnes, le nombre de Tunisiens s'élèverait à 2718, celui des Égyptiens à 1959 et celui des Libyens serait de 1239. Ces chiffres représentent une croissance de 54 % pour chaque nationalité au cours des trente dernières années (depuis 1990).

D'autres données fournies par la CNSS montrent que, pour l'année 2017, le nombre des travailleurs tunisiens est de 964 tandis que les Algériens sont de 770. L'HCP précise que les Algériens sont installés en majorité dans la région de l'oriental, étant plus touchés par le chômage et ayant un faible niveau d'instruction à côté des Mauritanien. Du côté des Tunisiens et des Irakiens, 50% d'entre eux ont un niveau supérieur. Dans un bilan du Ministère de l'emploi et de l'Insertion Professionnelle, il est souligné que 8311 contrats de travailleurs étrangers ont été visés, au titre de l'année 2012, dont 730 contrats relatifs aux

travailleurs migrants issus d'Algérie (300), de Tunisie (150) et d'Égypte (280). A l'échelle nationale, la migration relative aux pays maghrébins et ceux du Moyen-Orient demeure relativement mal connue et peu étudiée. La même situation se pose au niveau de la région SM, les données relatives aux étrangers Maghrébins et ceux du Moyen-Orient sont rares (pour ne pas dire absentes) par manque de recherche scientifique en la matière.

✓ *Les étudiants*

Grâce à l'intervention de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (connue par l'AMCI), les étudiants étrangers arrivent à s'inscrire dans les formations académiques des établissements publics et privés marocains. Chaque année, la RSM accueille entre 1100 et 1700 étudiants étrangers originaires d'environ 40 pays, dont une grande majorité est principalement d'origine subsaharienne bénéficiant des bourses d'études marocaines. Les formations sont dispensées par différentes institutions dont les plus marquantes sont : l'Université Ibn Zohr, l'Université Internationale d'Agadir, l'Institut Agronomique et Vétérinaire et les écoles de l'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail sans oublier l'enseignement traditionnel.

En effet, la région est réputée par ses écoles coraniques et de la Chariaa. Cet enseignement dit "traditionnel" est sollicité par les étudiants subsahariens de confession musulmane qui comptent compléter leur formation religieuse. Plusieurs antennes de cet enseignement religieux sont établies à Tiznit, Chtouka Ait Baha et à Taliouine (Charef, 2019). Étant donné que le Maroc accorde une grande importance à ce type d'enseignement, il a connu la création de la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains en 2015. Il s'agit d'une institution religieuse musulmane permettant aux étudiants de différents pays d'Afrique un encadrement scientifique et religieux basé sur la lutte contre les dérives extrémistes.

L'enseignement supérieur public est incarné, particulièrement, par l'Université Ibn Zohr (UIZ) qui compte 225 étudiants étrangers en 2015, 254 en 2017 et 300 en 2020. Ces chiffres représentent les cinq régions que couvre l'Université (Souss-Massa, Draa-Tafilalet, Guelmim-Oued Noun, Laayoune-Saquia Lhamra et Dakhla-Oued Eddahab). Les étudiants de l'UIZ sont marqués par une prédominance masculine et une concentration dans les établissements universitaires de la préfecture d'Agadir Idaoutanae. Ils sont inscrits dans des établissements à accès libre ou régulé et dans différentes formations : Chariaa, sciences, médecine, droit et économie. Quant à l'enseignement supérieur privé dans la région, il est dispensé par l'Université Internationale d'Agadir appelé aussi « Universiapolis » qui attire plus de 98% des

étudiants étrangers (notamment subsahariens) dans le secteur privé, soit une moyenne de 295 étudiants par an. Si la RSM et plus précisément la ville d'Agadir est très connue en Afrique de l'Ouest, c'est grâce à cette université qui offrait dès sa création en 1989 un programme universitaire canadien attrayant pour les Ivoiriens, les Sénégalais et le Maliens arrivant en tête des inscrits (Charef, 2019).

II- Droits économiques et sociaux des immigrés dans la RSM

Afin d'assurer un large accès aux droits fondamentaux pour tous les étrangers résidant au Maroc, plusieurs lois et politiques publiques ont été adoptées conformément aux engagements internationaux du pays en la matière. Cependant, pouvoir jouir et exercer ces droits est entravé par plusieurs contraintes.

✓ Accès aux droits

Ces droits touchent tous les domaines de la vie des immigrés comme l'éducation des enfants, la santé, l'emploi et le logement. Néanmoins, les études réalisées à ce sujet se font à l'échelle nationale et celles effectuées au niveau de la région sont rares dévoilant, quelques fois, des données insuffisantes.

- *Droit à l'éducation des enfants en situation d'immigration*

La scolarisation des enfants en situation de migration est au centre des préoccupations des responsables. Elle est préconisée par loi cadre 51.17 relative au système d'éducation et de formation ainsi qu'à travers les circulaires du ministère de l'éducation et par la SNIA qui considèrent l'accès à l'école comme une étape clé de l'intégration socioéconomique des migrants. Le programme de l'enseignement préscolaire, inscrit dans cet esprit, est un programme national initié par le ministère de l'éducation nationale en 2017 au profit de tous les enfants âgés de quatre à six ans ainsi qu'aux enfants migrants. Durant l'année scolaire 2019-2020, 24 enfants ont bénéficié de ce programme dans la RSM. En outre, il y a une panoplie de programmes qui encouragent la scolarité de tous les enfants des immigrés, comme l'initiative royale « un million de cartables », le programme «tayssir» et d'autres qui sont dédiés à l'ensemble des élèves inclus cette catégorie d'enfants. Malheureusement, les données, ci-dessus, publiées dans le rapport annuel du MDCMRE au titre de l'année 2020 ne sont pas toutes réparties par région.

Cependant, l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation a réalisé une étude régionale intitulée « État des lieux de la scolarisation des enfants en situation de migration

ESM » dont les résultats ont été présentés lors d'une rencontre organisée en 2021 en partenariat avec l'UNICEF. Il en ressort que la majorité des ESM sont issus de l'Afrique subsaharienne avec une prédominance des sénégalais et des Ivoiriens. Cette étude a tracé la cartographie des enfants en situation de migration (ESM) qui précise qu'ils sont concentrés dans la préfecture d'Inezgane Ait Melloul et la province de Chtouka Ait Baha. L'enquête en question précise que le nombre des non scolarisés dans la région (284) est supérieur à celui des scolarisés (113). Par conséquent, elle a identifié le chômage, la situation "irrégulière" des parents et la langue comme facteurs limitant la scolarisation des enfants en situation de migration dans la région. Ainsi, le taux de scolarisation est élevé chez les enfants issus des pays arabes (parlant l'arabe) et ceux dont les parents sont en activité et en situation légale ou en cours de légalisation. En outre, cette étude a abouti à plusieurs recommandations dont la plus pertinente est d'assurer l'accès des enfants en situation d'immigration aux établissements scolaires indépendamment de l'existence de documents d'état civil.

- *Accès à la santé*

Les migrants en activité au Maroc qui disposent d'un contrat de travail bénéficient du régime d'assurance maladie obligatoire (AMO) qui couvre les médicaments et les soins hospitaliers suite à leur enregistrement auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Pour les immigrés démunis (inactifs) se trouvant en situation régulière au Maroc, ils sont encadrés par la convention cadre de couverture médicale (signée en 2015), en vertu de laquelle ils auront accès aux soins de santé similaires à ceux dispensés dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) aux citoyens marocains. Quant aux personnes en situation "irrégulière", la circulaire du Ministère de la Santé sortie en 2003, intitulée «Surveillance sanitaire des immigrés clandestins aux frontières», est destinée à leur faciliter la prise en charge par les structures de la santé publique. Récemment, le Ministère de la santé a élaboré le Plan Stratégique National de Santé et Immigration (PSNSI) qui couvre la période 2021-2025 et accorde une priorité particulière à l'amélioration de l'accès aux soins.

Les principales études sur l'état de santé des immigrés et leur accès aux services de santé ont été faites sur les Subsahariens dans le cadre de la lutte contre les IST/SIDA. Les résultats les plus marquants de ces études indiquent que le risque de stigmatisation à l'encontre des migrants et particulièrement ceux en situation irrégulière est une réalité, et des efforts doivent être déployés pour leur faciliter une prise en charge dans les structures appropriées au même titre que les citoyens marocains. Les résultats d'une autre étude de santé bio-comportementale des Subsahariens réalisée en 2013 à Rabat, indiquent que les principaux problèmes de santé

rapportés par les migrants sont les problèmes psychologiques (42,6%), les problèmes digestifs (38,5%), les problèmes pulmonaires (26,6%) et les problèmes de peau (11,1%).

Au niveau de la RSM, les résultats de l'enquête nationale du HCP sur les migrations forcées au Maroc, réalisée en 2021 dans onze villes incluant Agadir, ont dévoilé une faible couverture médicale des migrants. En effet, seulement près d'un migrant sur dix, soit 9,9%, dispose d'une assurance maladie. Cependant, l'évaluation de leur état de santé révèle que 42,7% des enquêtés estiment avoir une excellente santé, 37,8% une bonne santé, 13,8% une santé acceptable et 5,7% plutôt une mauvaise santé. L'appréciation d'une très bonne santé est plus exprimée parmi les hommes (47,8%) que les femmes (35,4%) et parmi les célibataires (48,9%) que les mariés (37,5%). Elle diminue considérablement avec l'âge, variant de 49,6% parmi les 15-29 ans à 3,2% parmi les 60 ans et plus et croît avec l'élévation du niveau d'instruction passant de 33% parmi les sans niveau à 49,5% parmi ceux ayant un niveau d'instruction supérieur.

Relativement à la crise sanitaire et dans le cadre de la veille et de la surveillance épidémiologique exigée par la situation pandémique, le ministère de la Santé a inclus les réfugiés et les migrants, quel que soit leur statut, dans le plan national de veille et de riposte contre le Coronavirus. Ainsi, 585 migrants au total atteints de ce virus ont été pris en charge dans le cadre de la lutte contre cette pandémie dont sept dans la région Souss Massa (MDCMRE, 2020). En outre, le confinement sanitaire avait causé aux migrants de l'anxiété, la dépression ou la peur avec une part de 36,4% des interviewés. D'autres effets psychologiques ont également pesé sur le comportement des migrants dont les troubles de sommeil, l'hypersensibilité ou nervosité, les sentiments obsessionnels, la perte d'intérêt pour les activités normales et les troubles d'appétit (HCP, 2021).

- *Droit au logement*

Les migrants et les étrangers résidant de manière régulière au Maroc sont également éligibles au programme de l'habitat social comme les citoyens marocains. Il s'agit des programmes de logements sociaux dits aussi "économiques" subventionnés par l'Etat dont la valeur varie entre 140.000 Dhs à 250.000 Dhs. Tous les immigrés dont la situation est régulière et disposant des fonds nécessaires pourront bénéficier de ces programmes de logements et arrivent à s'acheter leurs propres appartements. Néanmoins, les statistiques officielles à ce sujet font défaut. Malheureusement, les immigrés dont le statut est irrégulier habitent dans des quartiers marqués par la précarité à Inezgane ou à Chtouka Ait Baha, au sein

des chambres louées (ou dans des campements illégaux comme celui démantelé à côté de la gare routière Almassira).

Selon l'enquête, précitée, de l'HCP sur la migration forcée, les logements occupés par les migrants sont marqués par une forte densité. Ainsi, les résultats de l'enquête dévoilent que 72,1% des ménages de migrants habitent des logements trop serrés abritant plus de personnes que de pièces. Il en découle aussi que la location reste la forme la plus fréquente de résidence avec un taux de 95,7% des enquêtés. Les services de base (électricité, eau potable et toilettes) au sein des habitations sont desservis dans un cadre commun pour la moitié des ménages interviewés. La grande majorité des migrants syriens et yéménites occupent des appartements ou des maisons marocaines tandis que les chambres collectives sont occupées par les originaires de la République Démocratique du Congo et de la Guinée.

- *Droit au travail*

Les immigrés qui désirent intégrer le marché de l'emploi au Maroc, font l'objet d'une procédure d'embauche spéciale. En effet, l'article 516 du code du travail marocain stipule que «tout employeur désireux de recruter un salarié étranger doit obtenir une autorisation de l'autorité gouvernementale chargée du travail ». Ainsi, l'employeur doit apporter la preuve que le candidat à l'embauche justifie d'une compétence particulière ou rare au sein du marché de travail au Maroc. À cette fin, il doit demander un certificat auprès de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) appelé "attestation d'activité de salarié étranger". Ce document doit être joint à la demande d'autorisation de travail auprès du ministère de l'emploi. Le code du travail prévoit une amende allant de 2.000 à 5.000 dirhams (200 à 500 euros) pour toute personne qui ne respecterait pas cette procédure d'embauche des étrangers. Dans le cas de refus du ministère d'accorder une autorisation de travail, l'employeur s'engage à supporter les frais de retour de la personne employée dans son pays de résidence.

Il est à préciser que le nombre de contrats de travail visés par le ministère de l'emploi et de l'insertion professionnelle au profit des salariés étrangers au niveau de la région Souss Massa est de 411 contrats, au titre de l'année 2018, sur un total de 6405 au niveau national. Alors que le nombre des contrats visés concernant les travailleurs étrangers de nationalité française est de 1665 à l'échelle nationale (Ministère de l'emploi). Il n'existe pas une répartition, par nationalités, de ces contrats pour chaque région. L'enquête de l'HCP dévoile que quelque soit le niveau d'instruction des personnes migrantes, il est difficile d'accéder au marché du travail avec une approbation de 60% des personnes enquêtées. Les principales raisons, soulevées par

les migrants, les empêchant d'intégrer le marché de l'emploi sont : la peur d'employer des immigrés (42,6%), absence d'opportunités d'emploi (30,9%), discrimination salariale (8,5%), le harcèlement par les collègues (être méprisé et considéré comme concurrent) (2,6%). D'après la même enquête, les secteurs d'activités les plus attractifs sont comme suit : les services, le commerce, le BTP, l'industrie, l'agriculture et la pêche.

Le nombre de travailleurs immigrés au Maroc est estimé à des milliers, parmi lesquels des ouvriers, des boulangers, enseignants, médecins et autres. Pourtant, l'Organisation démocratique des travailleurs immigrés au Maroc (ODTIM), unique syndicat des immigrés affiliés à l'Organisation démocratique du travail créée en 2012, confirme elle aussi que leurs conditions de vie et du travail sont souvent précaires et certains d'entre eux souffrent toujours de difficultés d'intégration et de régularisation. La question de l'intégration économique des étrangers via l'accès à l'emploi se pose aux étrangers sans titre, avec acuité, notamment les Subsahariens, qui sont les plus touchés par le chômage et ils "travaillent au noir". Pour survivre, ils n'ont pas d'autres moyens que le travail non déclaré ou la mendicité.

✓ **Contraintes rencontrées**

D'une manière générale, la mobilité constante des immigrés et leur dispersion sont considérées comme les principales difficultés empêchant leur accès aux différents droits et entravant la pérennisation de certaines actions (El Arabi, 2020). En outre, l'actuelle crise sanitaire du Covid19 a aggravé la situation (Ministère de la santé). Certes, les restrictions de déplacement durant la période de l'état d'urgence ont troublé l'accès des populations migrantes aux aides humanitaires et à l'assistance. Elle les a, aussi, privés d'accéder aux soins de santé par peur de contracter le virus. De même, la rareté d'acteurs expérimentés dans le domaine d'assistance des migrants, l'ignorance de ces derniers et leur manque d'informations sur les prestations de services offertes sont des éléments qui touchent, négativement, la situation de cette catégorie de la population.

En effet, l'ignorance et le faible niveau d'instruction des immigrés eux-mêmes les empêchent d'accéder à leurs droits. Tel est le cas de certains migrant-e-s qui ignorent l'obligation d'enregistrer leurs enfants nés au Maroc auprès des consulats de leur pays d'origine. Ceci expose ces enfants au risque d'apatridie du fait qu'ils ne sont pas déclarés à l'état civil et que les parents ne disposent d'aucun document d'identité prouvant leur nationalité d'origine et leur appartenance à un Etat donné. La négligence de cette obligation d'enregistrement prive les enfants en situation de migration, nés sur le territoire marocain, de leurs droits fondamentaux : soins de santé, éducation, logement et autres (Benradi, 2019).

Relativement toujours à la méconnaissance des procédures, nous pourrions lire dans le rapport de l'AREF, relatif aux enfants en situation de migration dans la région SM, que 32% des immigrés enquêtés avancent que la non-scolarisation de leurs enfants est due à leur ignorance (comme parents) des procédures de scolarisation.

D'autres contraintes d'ordre financier et administratif sont citées d'une manière récurrente. La majorité des ménages de migrants éprouvent une grande difficulté pour accéder au logement. Six ménages sur dix (61,9%) sont dans cette situation. Parmi les raisons avancées, la cherté du loyer vient en première position (62,1%). Les autres raisons exprimées reviennent à l'exigence de nombreuses garanties et à la difficulté d'obtenir un contrat de bail (21,9%) et au fait que les Marocains refusent de louer aux migrants ou n'acceptent pas leur présence dans le voisinage (13,3%) (HCP, 2019). Généralement, la population marocaine est accueillante et accepte le vivre ensemble avec les étrangers, mais cette enquête a dévoilé le contraire et que le racisme est bien présent vis-à-vis des immigrés subsahariens.

III- Initiatives d'acteurs publiques et de la société civile pour l'intégration des immigrés

En principe, la population soussi a l'habitude de vivre avec les étrangers qui se perçoivent comme de vrais citoyens au sein de la société. Ils n'ont pas à légitimer leur présence. Cependant, l'origine des termes amazighs comme "Tawaya" et "Assouqi" (Benbih, 2019) laissent à s'interroger si les étrangers « de peau noire » sont les bienvenus dans une région à forte population amazighe, habituée aux étrangers européens. Aujourd'hui, la présence des immigrés provenant de divers horizons est un fait sociétal avec lequel la volonté des autorités locales et des acteurs de la société civile d'agir positivement, pour assurer leur intégration et aboutir à la cohésion sociale, est manifestée (SNIA).

✓ Les actions régionales publiques

La territorialisation de la SNIA représente l'un des principaux défis à relever par les pouvoirs publics. Toutes les décisions prises à l'échelle nationale en rapport avec l'intégration des étrangers dans la société marocaine sont déclinées au niveau de la RSM. En effet, les deux opérations de régularisation de la situation administrative des immigrés sont considérées comme les premières actions réalisées dans ce sens. D'après la commission régionale des droits de l'Homme, lors de la première campagne de régularisation, 427 demandes ont été acceptées parmi 973 dossiers étudiés par les cinq commissions provinciales (exception faite de Tata qui n'a enregistré aucune demande) mises en place à cet effet. Cependant, les 546

personnes dont les demandes ont été rejetées vivent dans la précarité, certains d'entre eux pratiquent la mendicité dans les ronds-points (Charef, 2019).

Dans le but de concrétiser la territorialisation de la politique migratoire, le conseil régional a signé une convention cadre avec le MDCMRE. Il a aussi conclu une autre convention avec l'Université Ibn Zohr en vue d'élaborer une vision stratégique et un plan d'action sur le phénomène migratoire. Cette dernière convention a abouti à la réalisation d'une enquête sur la gouvernance régionale des migrations et la faisabilité de la mise en place d'un centre d'orientation et d'accompagnement des migrants du Souss Massa. En outre, un service chargé de la migration et du développement a été créée au sein du conseil régional afin d'assurer le suivi et la coordination avec les différents partenaires.

Parmi les autres actions réalisées, le conseil régional a toujours encouragé la recherche scientifique dans ce domaine et l'organisation des activités culturelles et artistiques. Ainsi, il a subventionné plusieurs événements en lien avec les migrations tels que le festival du migrant "Almoggar N'Imoudda" en partenariat avec l'ACMD ; la 7^{ème} édition du colloque de Tiznit pour les cultures africaines ; le festival international Cinéma et Migrations d'Agadir et l'Exposition de l'histoire de la migration « Les Ait Souss ». Il est à préciser que la concentration des étrangers dans la préfecture d'Agadir Ida Outanane plus que dans les autres zones géographiques de la région SM, comme le souligne le tableau ci-dessous, a fait que la plupart des actions entreprises sont limitées à cet espace.

**Tableau : Répartition des étrangers dans la région Souss-Massa
(Monographie de la Région)**

Tableau 3 : Population des Provinces et des Préfectures (Ensemble des deux milieux urbain et rural)	الأسر Ménages	السكان Population	الأجانب Etrangers	المغاربة Marocains
Région: Souss-Massa	601 511	2 676 847	4 914	2 671 933
Préfecture: Agadir-Ida -Ou-Tanane	143 752	600 599	3 708	596 891
Province: Chtouka- Ait Baha	88 732	371 102	211	370 891
Préfecture: Inezgane- Ait Melloul	124 340	541 118	430	540 688
Province: Taroudannt	171 186	838 820	335	838 485
Province: Tata	22 359	117 841	32	117 809
Province: Tiznit	51 142	207 367	198	207 169

Source: Haut Commissariat au Plan, Recensement de la Population et de l'Habitat, 2014

Cependant, la région a connu la création de la Maison des Marocains du monde et des affaires de la migration au niveau de la ville de Tiznit en 2014. Il s'agit de la troisième structure mise en place après celles des villes de Béni-Mellal et Khouribga inaugurées depuis 2009. Cette institution est créée pour répondre aux enjeux du processus de la régionalisation avancée et pour étendre les services rendus aux MRE et aux immigrés régularisés. Parmi les missions de cette structure, elle est chargée d'assurer un accompagnement à la fois pour l'intégration socio-économique des immigrés en situation de vulnérabilité et au profit des étrangers porteurs de projet d'investissement ou de création d'entreprise. Toutefois, d'après le rapport du ministère de tutelle sur la situation et la perspective de ces maisons, il est constaté que plusieurs facteurs limitent le rôle de ces structures, ce qui interroge l'essence de leur existence : l'absence d'un cadre institutionnel et d'un statut juridique pour les Maisons et pour ses responsables, faible visibilité des Maisons auprès des bénéficiaires et des acteurs et absence de bilans ou rapport d'activité annuel (Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, 2016).

Dans le cadre de la coopération internationale, la responsable chargée du service des migrations et développement relevant du conseil régional a cité trois projets en cours de réalisation. Il s'agit, d'abord, du projet « DEPOMI », littéralement, Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional qui vise la mise en place d'un système de bonne gouvernance des migrations dans trois régions incluant SM et le renforcement de l'intégration systématique de la migration dans les documents de planification stratégique régionale et

locale. Chapeauté par l'Agence belge de développement « Enabel », les activités réalisées, jusqu'à présent, sont limitées à l'identification des partenaires et à l'organisation d'ateliers. Le lancement officiel de ce projet a eu lieu le 25 juin 2021 au niveau de la RSM, après la signature de la convention de partenariat entre le ministère de tutelle, le CR et l'Agence Belge de développement. Il doit être clôturé à la fin du mois de mars 2023.

Ensuite, il y a le Programme Régional des Initiatives de la Migration au Maroc « PRIM », mis en œuvre par Expertise France et visant d'accompagner la régionalisation de la politique migratoire marocaine dans les régions du Souss-Massa. Ce projet a pour objectifs de mettre en place un fonds de financement régional permettant de financer des projets à vocation économique, solidaire ou social dans le domaine des migrations ; améliorer l'accès aux services des migrants régularisés et notamment l'amélioration d'accès des femmes migrantes aux services de base existants au niveau de la région. Enfin, le projet «Accompagner les Conseils régionaux dans l'intégration de la migration au sein de leur planification locale » dit INDIMAJ II, initié par l'Organisation Internationale pour les Migrations, qui a pour but d'améliorer la protection et l'intégration des migrants. Ces trois projets visent, essentiellement, d'insérer la question migratoire dans le Plan de Développement Régional et de faire impliquer toutes les parties prenantes.

✓ *Initiatives de la société civile*

Aujourd'hui, l'intervention de l'Etat seul, dans la gestion de la question migratoire, ne suffit pas. Le gouvernement a pris conscience de ce fait et s'efforce davantage à faire impliquer tous les acteurs par le biais de la société civile pour bien maîtriser cette problématique à tous les niveaux : national, régional et local. En effet, les organisations de la société civile ont fortement été impliquées dans les actions menées en faveur des immigrés au niveau de la région SM, notamment durant la crise pandémique. Dans ce sens, nous citons l'initiative de la Fondation du Sud pour le développement et la solidarité qui a distribué des paniers de denrées alimentaires à Agadir et sa périphérie, avec l'aide des services de la Wilaya Souss Massa, lors de la crise du Covid19 au profit des personnes démunies dont les immigrés faisaient partie aussi.

Ce qui est confirmé par l'enquête de l'HCP qui annonce que plus d'un migrant sur 2 (55,7%) ont reçu une aide pendant le confinement sanitaire dont 60,2% sont des femmes et 52,3% des hommes. Ces aides ont été fournies par des ONG marocaines pour 17,1% des cas, par des organisations ou institutions internationales (15,5%), des ménages marocains (12,7%),

des instances gouvernementales marocaines (5,1%) ou par des membres de la communauté des migrants (3,4%).

En outre, l'OIM a signé des accords de partenariat avec 17 associations qui assurent les distributions et l'assistance humanitaire aux migrants, en partenariat avec les autorités locales, dans 8 régions au Maroc inclus la région Souss Massa. Ces partenariats ont permis de fournir une assistance à l'hébergement d'urgence et une aide à l'hébergement aux populations migrantes en situation de précarité, en particulier les femmes sans soutien et les femmes avec des enfants en bas âge. Dans le même cadre, des paniers alimentaires, des kits d'hygiène et des bons d'achats ont été distribués au profit de 2000 personnes ainsi que des séances de soutien psychosocial au profit de 1225 migrants. Toutefois, la répartition régionale de ces actions et les noms des associations impliquées ne sont pas mentionnés dans le rapport du MDCMRE.

Parmi les activités les plus développées par les organisations de la société civile, s'affiche l'accompagnement des femmes immigrées enceintes et les soins pour les nourrissons et les enfants en bas âge, la prévention des infections sexuellement transmissibles, la promotion de la santé reproductive, la consultation médicale générale, les caravanes médicales pour les immigrés installés en forêt et les actions d'éducation et de sensibilisation. Cependant, l'implication des médecins bénévoles des associations de la société civile pour assurer des visites médicales ou opérer des soins auprès de la population des migrants au Maroc reste très insignifiante, ne dépassant pas 4,2%, 3,2%, 4,9% et 7% respectivement pour les soins de maladie chronique, de maladie passagère, de consultation prénatale et de santé reproductive (HCP, 2021).

En outre, dans l'objectif de l'insertion professionnelle des migrants par l'entrepreneuriat, la coopération allemande (GIZ) a lancé deux projets qui consistent, d'une part, en la mise en place d'un incubateur dans la ville de Tiznit et, d'autre part, la formation aux métiers du sport avec insertion, moyennant l'appui du programme TIBU-Maroc, visant l'inclusion sociale des jeunes migrants à travers le sport (MDCMRE, 2020). Cependant, l'effectif de ces initiatives restent faible si l'on compare la région SM qui compte, seulement, 16 initiatives des ONG comme la GIZ, Enabel, Expertise France et autres, dont la plupart sont consacrées à la SNMRE, avec la région de l'Oriental qui compte 43 initiatives dont la plupart sont dédiées à la SNIA (Di Tota et *al.* 2018).

Conclusion

En guise de conclusion, il paraît que les profils et caractéristiques socio-démographiques des immigrés de la RSM sont variés. La présence des Européens émane d'un choix et elle constitue un atout car ils contribuent au développement économique de la région par la création d'entreprises et de l'emploi. Quant aux Subsahariens, ils se sont davantage installés dans la région par la force suite à leur déplacements involontaires vers les villes d'Agadir et Tiznit. La plupart d'entre eux vivent dans la précarité. La catégorie d'immigrés la moins étudiée dans la région est la population des Maghrébins et les ressortissants du Moyen Orient.

Les institutions publiques et les acteurs de la société civile travaillent en concertation afin de faire réussir la régionalisation des politiques migratoires au niveau de la région mais autant de facteurs intrinsèques et extrinsèques (le niveau d'instruction des immigrés, la situation administrative, la mobilité et la dispersion) limitent l'accès des immigrés aux droits et entravent leur intégration.

Abréviations

RSM : Région Souss Massa

HCP : Haut Commissariat au Plan

ORMES : Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés

ACMD : Association des Chercheurs en Migration et Développement

OIM : Organisation Internationale pour les migrations

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

CRDH : Commission Régionale pour les Droits de l'Homme

SNIA : Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile

SNMRE : Stratégie Nationale pour les Marocains Résidant à l'Etranger

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

MDCMRE : Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger

ESM : Enfants en Situation de Migration

ONG : Organisations Non Gouvernementales

AREF : Académie Régionale de l'Education et de la Formation

MRE : Marocains Résidant à l'Etranger

CR : Conseil Régional

Bibliographie et sources

Ouvrages

- Charef, M. (2019), La stratégie régionale pour la gouvernance des migrations : Centre Régional Polyvalent d'Orientation et d'Accompagnement des Migrants du Souss Massa, ORMES & RSM.
- Charef, M. (2017), L'état, le rôle et la place des Marocains du Monde dans la Région Souss Massa, Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger.
- Lacroix, T. (2018), Migration marocaine, régionalisation avancée et développement local, in Mohamed Berriane (coord.), Marocains de l'Extérieur 2017, Rabat, Fondation Hassan II.
- Le Bigot, B. (2015), Saisonniers du temps libre : modalités socio-spatiales de la présence des « hivernants » européens au Maroc, in Khrouz, N. & Lanza, N. (dir.) (2015), Migrants au Maroc Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales, Konrad-Adenauer-Stiftung.

Articles

- Bava S., & K Boissevain. (2020), Migrations africaines et variations religieuses : les églises Chrétiennes du Maroc et de Tunisie, *Migrations Société*, CIEMI, pp.115-129.
- Ben Attou, M. & Ellahbya, Y. (2019), Le Maroc migratoire : du transit à l'accueil, que recouvrent les mots ? Cas du Territoire d'Agadir, *Revue espace géographique et société marocaine*, n° 28/29, Aout 2019.
- Pinel, J. (2021), Mobilités résidentielles des retraités français au Maroc : entre choix hédonistes et enjeux familiaux, *Revue retraite et société*, 2021/2 n° 86 | pages 117 à 140.
- Mouna, K., Harrami, N. & Maghraoui, D. (2017), Pour une gouvernance de la migration centrée sur l'intégration, *Noubda*, Fondation Heinrich Böll, Rabat.

Thèses

- Ellahbya, Y. (2020), *Les répercussions de la régularisation administrative de subsahariens au Maroc, le cas de Tanger et d'Agadir*, Université Ibn Zohr.
- Sofia El Arabi (2020), *Géographie de la dispersion des migrations subsahariennes au Maroc : le cas de deux villes-refuge, Tiznit et Taza*, Université Sorbonne.
- Benbih, R. (2019), *les migrations féminines au Maroc ; la dynamique de l'activité sociale et de l'action organisée : Cas des migrantes du Sénégal et de la République démocratique du Congo*, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah. (en arabe)

- Alayoud, K. (2021), *Migration et transformations socio-spatiales et économiques dans la plaine de Chtouka (cas des deux communes de Sidi Bibi et d'Ait Amira)*, Université Ibn Zohr.
- Jamour, A. (2021), *Migrations des subsahariens dans le Sud Ouest du Maroc*, Université Ibn Zohr.

Rapports

- Haut-commissariat au Plan (2020), *La migration internationale au Maroc : Résultats de l'Enquête Nationale sur la Migration Internationale*.
- Conseil Economique, Social et Environnemental du Royaume du Maroc (2019), *Avis sur « Migration et marché du travail »*.
- Conseil Economique, Social et Environnemental (2020), *Avis sur L'intégration régionale du Maroc en Afrique Pour une stratégie au service d'un développement durable avec l'Afrique*.
- Benradi, M. (2019), *La prévention de l'apatridie chez les migrants et leurs enfants en Afrique du Nord : le rôle des pays d'accueil et des pays d'origine dans l'enregistrement des naissances et la délivrance des documents d'identité : Le cas de l'Égypte et du Maroc, Rapport AMERM*.
- Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (2018), *Bilan des activités de la Direction de l'Emploi*.
- Ministère de l'emploi et de l'Insertion Professionnelle (2012), *Bilan social*.
- Di Tota, M. Chriqi, R. Stoquart, R., (2018) *Diagnostic région du Souss-Massa et ébauche du plan d'action, Ministère délégué chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration*.
- Haut-commissariat au Plan (2017), *Les résidents étrangers au Maroc, Rabat, HCP*.
- Ministère de l'intérieur, Direction Générale des collectivités locales (2015), *Monographie générale de la Région de Souss-Massa*.
- Académie régionale d'éducation et de formation Souss-Massa (2021), *Rapport présenté lors de la rencontre régionale sur "la scolarisation des enfants en situation de migration"*.
- Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration et le Conseil National des Droits de l'Homme (2016), *Politiques Migratoires : Quel Rôle pour la Société Civile ? Actes du Forum Annuel de l'Immigration*.
- Rapport du Ministère délégué chargé des Marocains résidant à l'étranger (2020), *Politique Nationale d'Immigration et d'Asile*.

- Haut Commissariat au Plan (2021), La migration forcée au Maroc, résultats de l'enquête nationale.
- Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration et Expertise France (2016), Situation et perspective des Maisons des Marocains du monde et des affaires de la migration - rapport de synthèse.
- EuroMed Droits, AMDH et GADEM (2015), Maroc : Droits économiques et sociaux des personnes migrantes et réfugiées.
- Ministère de la Santé (2021), Plan Stratégique National Santé et Immigration 2021-2025.

Sites internet

<https://www.lavieeco.com/actualite-maroc/covid-19-la-fondation-du-sud-mobilisee-en-faveur-des-demunis/> consulté le 16 février 2022

https://morocco.iom.int/sites/g/files/tmzbd1936/files/documents/Fiche%20de%20projet%20Indimaj%20II%20VF-2_1.pdf consulté le 10 février 2022

<https://www.maroc.ma/fr/actualites/signature-dune-convention-cadre-de-partenariat-pour-faire-beneficier-les-immigres-et-les> consulté le 18 février 2022

<https://www.ccme.org.ma/fr/medias-et-migration/30862> consulté le 20 février 2022

<https://www.migdev.org/projets/territorialisation-des-politiques-migratoires-dans-le-souss-massa-maroc/> consulté le 21 février 2022

https://www.libe.ma/Tiznit-terminus-force-des-migrants-subsahariens-Ils-sont-plus-de-200-a-avoir-ete-largues-au-Sud-du-pays_a68396.html consulté le 21 février 2022